



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 1 -  
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

### BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Drognet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Sultani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

#### Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

## CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

## BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1, prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant que certaines acquisitions doivent être effectuées avant le vote du budget primitif 2023,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

## DÉLIBÈRE

## Article 1er

Les crédits budgétaires suivants sont ouverts sur l'exercice 2023 :

## BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
20 - Immobilisations incorporelles	2033	Frais d'insertion	2 000
5001 - Plan qualité voirie	2315	Installations, matériel et outillage techniques	200 000
5002 - Plan végétalisation	2312	Agencements et aménagements de terrains	150 000
5007 - Plan qualité bâtiments publics et transition énergétique	2313	Constructions	500 000
5008 - Programme accessibilité	2313	Constructions	27 000
5009 - Dotation équipements	2051	Concessions et droits similaires	67 000
5009 - Dotation équipements	21828	Autres matériels de transport	100 000
5009 - Dotation équipements	21838	Autre matériel informatique	20 000
5009 - Dotation équipements	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000
5009 - Dotation équipements	2188	Autres immobilisations corporelles	253 000
5010 - Divers aménagements urbains	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	10 000
5010 - Divers aménagements urbains	2315	Subventions d'équipement aux autres organismes publics - Bâtiments et installations	290 000
5011- Aménagement du centre ville	2315	Installations, matériel et outillage techniques	325 000
5012 - Pru Saint Nicolas	2315	Installations, matériel et outillage techniques	195 000
5024 - Sécurisation espaces publics	2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 000
5025 - Pru pommeraies	2315	Installations, matériel et outillage techniques	21 000
5030 - Gestion immobilière	2313	Constructions	8 000
5032 - Budget participatif	2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 000
5100 - Eaux pluviales	204512	Subventions d'équipement aux groupements de collectivités - Bâtiments et installations	40 000
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 303 000</b>

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux ayant voté contre (Samia Soultani, Gwendoline Galou, Chantal Grandière et Henri Renié) et deux conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon et Vincent D'Agostino).

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20221212-S517-RHTF-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Mis en ligne le 19/12/2022